



Avec le soutien de l'Union européenne

Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

2014 – 2020

Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

L – 2919 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Gestion assurée par le Ministère de la
Famille, de l'Intégration et à la Grande
Région

RESUME DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2020

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région est l'Autorité de gestion du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis contribue, conformément à la Stratégie Europe 2020 à l'objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels.

Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Au Luxembourg, le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plate-forme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » et de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer » ainsi que d'un représentant du FSE.

En 2020, la plate-forme de collaboration a eu des échanges de vue sur les produits à adjudiquer y compris des produits de protection individuelle contre le virus du SARS-CoV-2, la disponibilité des bénévoles pendant la pandémie, la réorganisation des espaces de distribution et de vente de biens, les indicateurs, les mesures d'accompagnement, les inquiétudes par rapport au Fonds social européen plus (FSE), l'avenir du dispositif de l'aide alimentaire/matérielle et le rapport annuel de mise en œuvre.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève 408.135,49 € pour l'acquisition alimentaire et à 109.851,72 € pour l'acquisition de l'aide matérielle de base.

Les produits alimentaires distribués sont l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre et le thon.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampoing, le dentifrice et le gel douche. Dès le mois de novembre 2020, des masques chirurgicaux, mis à disposition par le Gouvernement, se sont ajoutés à l'offre de produits pour les bénéficiaires FEAD de 15 ans et plus.

Le tonnage des quantités de l'aide alimentaire distribué via le FEAD est de plus de 352 t et celui de l'assistance matérielle de base dépasse les 54 t.

Au Luxembourg, 12.579 personnes (5.331 ménages) ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base en 2020. 50,85% des bénéficiaires étaient de sexe féminin. 3.474 enfants font partie des 5.331 ménages.

Mesures d'accompagnement par les organisations partenaires

Suite à la pandémie liée au SARS-CoV-2 et des mesures de distanciation sociale décidées par le gouvernement, une majorité des activités d'accompagnement régulières des organisations partenaires ont dû être suspendues. Quelques-unes ont pu se faire dans le respect des critères de distanciation sociale édictés:

- Café des parents ;
- Ateliers culinaires, de couture ou créatifs ;
- Fête de la Chandeleur, de Carnaval, de la Saint Nicolas et de Noël ;
- Marchés ;
- Des projets comme le projet Mamie et moi « Collectif au Carré » qui consiste à tricoter de petits carrés pour former dans la suite un grand tableau.

Au printemps 2020, dès le « lockdown » de mars, les organisations partenaires et en premier lieu l'organisation partenaire intermédiaire ont fait des efforts exceptionnels pour assurer la collecte de denrées et de biens auprès des chaînes de supermarchés, pour structurer leurs espaces de sorte à pouvoir continuer leurs distributions/ventes et pour organiser leurs équipes de sorte à garantir le fonctionnement de leurs services dans le temps. Lors de la fermeture provisoire des 3 Butteker, tous les acteurs, y compris les offices sociaux, ont veillé à trouver des solutions alternatives pour les familles concernées. Le site internet « Buttek.lu » fut adapté de sorte à permettre aux personnes vulnérables de réserver les marchandises en ligne et de les reprendre sur rendez-vous fixe dans l'épicerie sociale la plus proche.

Bien évidemment les épiceries sociales ont continué leurs autres engagements dans le contexte de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de respect de l'environnement. Certaines de ces actions ont également dû être adaptées de sorte à respecter le principe et les règles du « social distancing ».

De leur côté, les Offices sociaux ont continué à assurer les différentes mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre de la loi organisant l'aide sociale. Celles-ci comprennent par exemple des services de conseil et de soutien, l'aide à la gestion du budget et la guidance socio-éducative.